Le réseau de transport d'électricité

Webinaire #2 du Portail Flexibilités locales

Gestion des sites et des périmètres sur le Portail Flexibilités

Edition du 4 novembre 2026

Bonnes pratiques et règles de conduite



Ce webinaire est enregistré à des fins de formation et de support pédagogique et sera disponible en ligne.

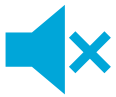

Les micros sont désactivés. Vous pouvez poser vos **questions au fil-de-l 'eau dans le fil de discussion**, veuillez préciser le nom de votre entreprise/organisme dans vos messages.



L'invitation **d'outil IA** pour transcription ou enregistrement est **interdite**.



Les slides seront disponibles en ligne sur les sites Concerte de RTE et du CURDE d'Enedis.

Concertation RTE

Participer aux GT/AT de la CAM ou aux sessions plénières

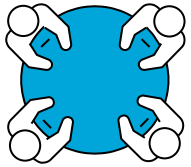

Pour vous inscrire aux listes de diffusion relatives aux groupes de travail (GT) et aux ateliers techniques (AT) organisés dans le cadre de la Commission Accès au Marché (CAM) du Comité des Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité (CURTE), ou pour rejoindre la liste de diffusion de la plénière CAM, merci de **faire la demande** uniquement à la BAL suivante :



RTE-CONCERTE-CAM@rte-france.com

et de **préciser** le ou les groupes auxquels vous souhaitez participer :



- ❑ Sessions plénières de la CAM
- ❑ *GT RR-RC*
- ❑ *GT PROG-MA*
- ❑ *GT SSY*
- ❑ *GT RE*
- ❑ *GT Flexibilités Réseaux RPT et RPD*
- ❑ *GT Effacement Transverse*
- ❑ *GT EnR*
- ❑ *GT Interruptibilité*
- ❑ *GT Mécanisme de capacité*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de programmation (RP)*
- ❑ *AT dédiés aux acteurs d'ajustement (AA)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de réserve (RR)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables d'équilibre (RE)*
- ❑ *AT dédiés aux GRD et ELD*
- ❑ *AT relatifs aux effacements*

Concertation Enedis

- Créer son compte sur le site de Concertation des Utilisateurs du Réseau de Distribution d'Electricité (CURDE) pour avoir accès aux supports, aux dates des comités :

- [Se connecter | CURDE (enedis.fr)]

- S'inscrire au Comité des Acteurs du Système Electrique (CASE), dans le cadre d'un contrat avec Enedis

- Pour participer au GT dédié à la flexibilité pour le réseau, faire la demande à l'adresse suivante:
- dct-flexibilites-ras@enedis.fr



Le réseau de transport d'électricité

Ordre du jour

01

10 min

Contexte & Actualités

02

90 min

Présentation & Démo des fonctionnalités gestion des sites et périmètres

03

20 min

Session Q&R sur le webinaire du 14/11

Actualités

Novembre 2026 : Ouverture du portail et accompagnement des acteurs pour faciliter la prise en main de l'outil

Décembre 2026 : mise en visibilité des premiers besoins RPT et/ou RPD

L'historique de concertation et de consultation est disponible sur les sites :

- Concerte de RTE
- CURDE d'Enedis

Les « **Règles expérimentales Portail Flexibilités** » sont disponibles sur :

- RTE : Portail Services de RTE
- Enedis : Co-construction-flexibilite-locale ENEDIS

Planning de déploiement de l'outil

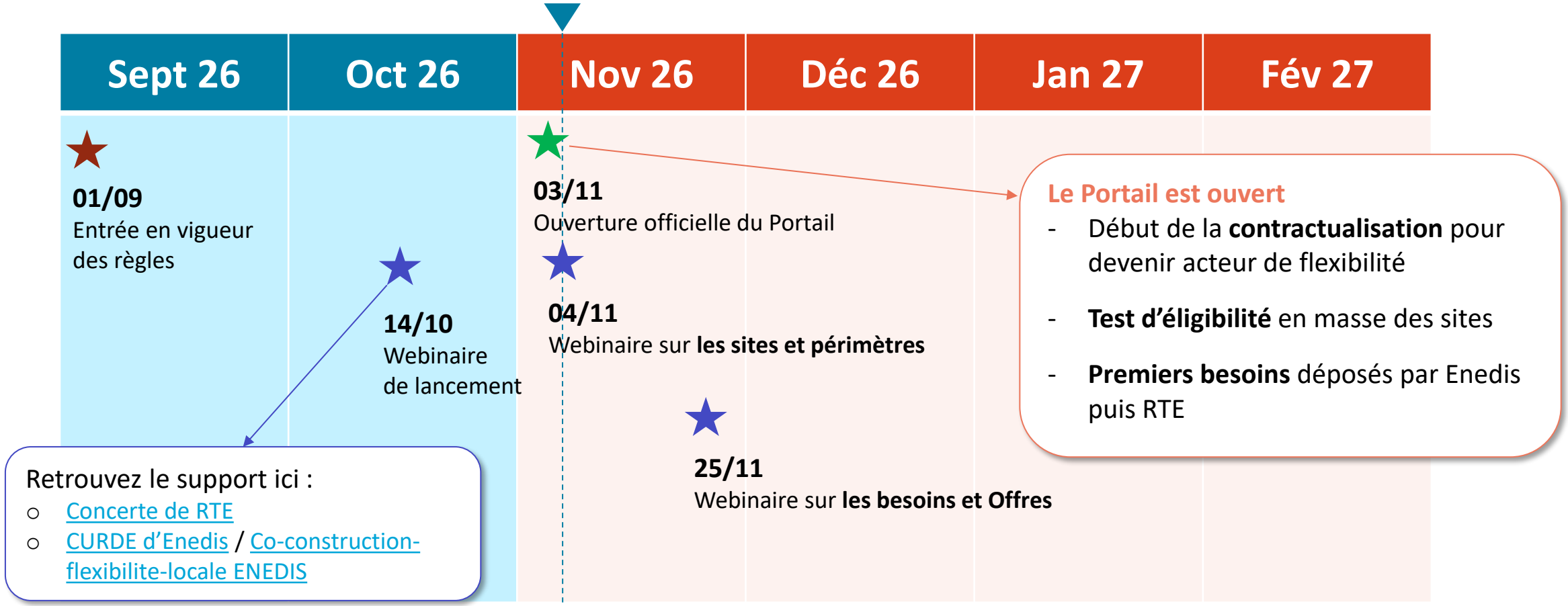

★ 3 Webinaires enregistrés de présentation et formation au portail

03/11 : Ouverture du Portail Flexibilités locales

Lien vers le Portail Flexibilités : https://www.portailflexibilites-rte-enedis.epexspot.com/

Vous pouvez dès à présent :

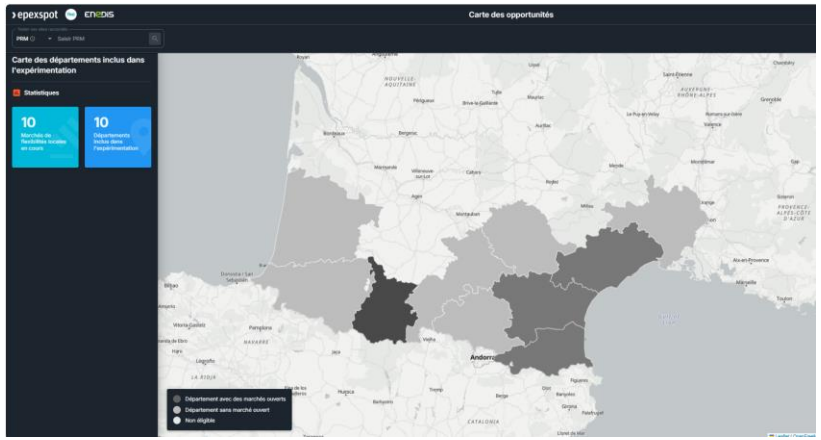

Consulter la carte des opportunités et testez les PRM de vos sites RPD / et codes EIC PPE de vos sites RPT

Attention : l'éligibilité du site est liée au besoin. S'il n'y a pas de besoin, en cours / actif aucun de vos sites ne sera éligible mais pourront l'être plus tard lorsqu'un besoin sera créé.



Commencer la contractualisation de votre **accord de participation**
Créez un compte pour récupérer le mode opératoire ou contactez-nous via nos BAL dédiées.

Les grandes étapes du marché

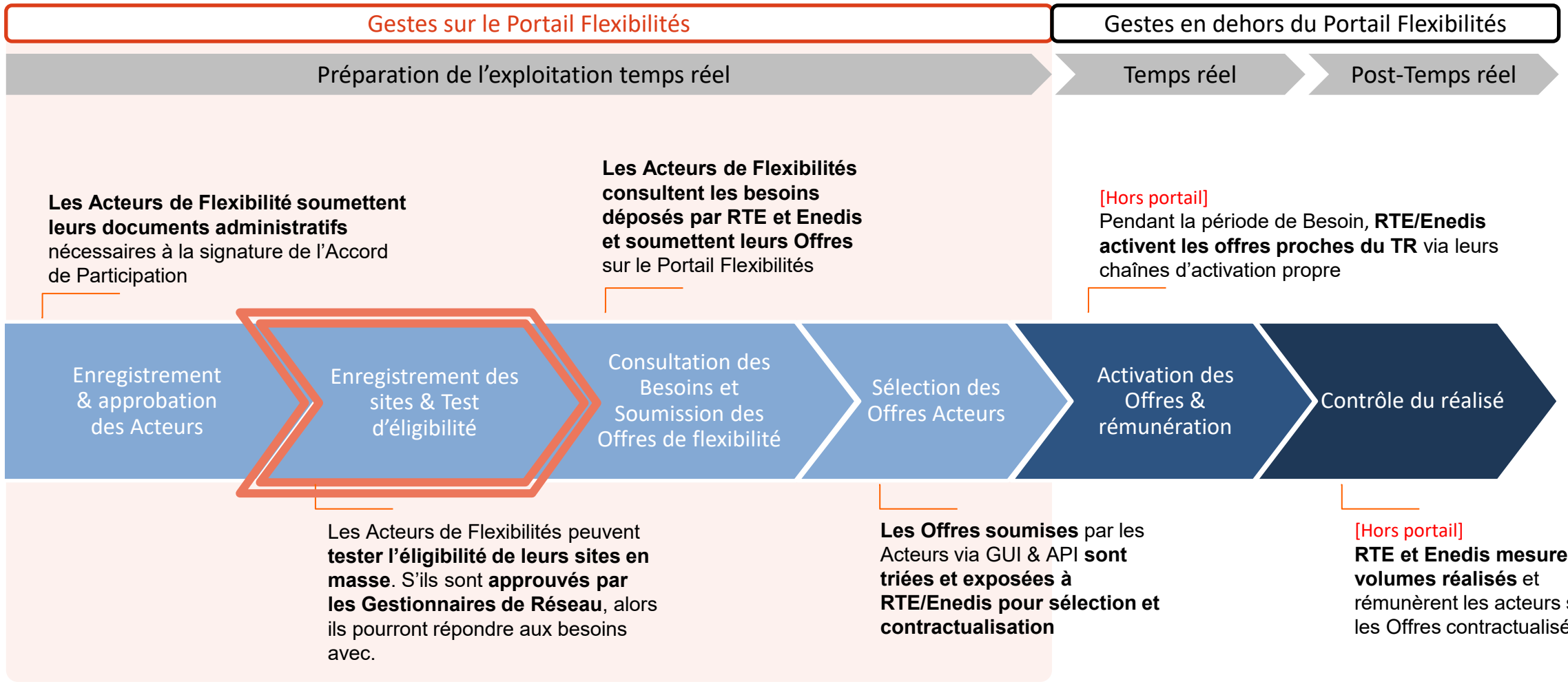

Focus de la session d'aujourd'hui

2 Présentation de la gestion des sites et périmètres dans le Portail Flexibilités

Comment identifier mes sites sur le Portail Flexibilités ?

Site RPD

Identifié par son **code PRM**, comme pour tous les mécanismes de marché.

Site RPT

Identifié par son **code EIC PPE** (code en Z). Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez trouver ce code à partir du code décompte (utilisé dans les autres mécanismes) via le Portail service de RTE : [Bureau local de codification (EIC) - RTE Portail Services] (Section Codes EIC Locaux)

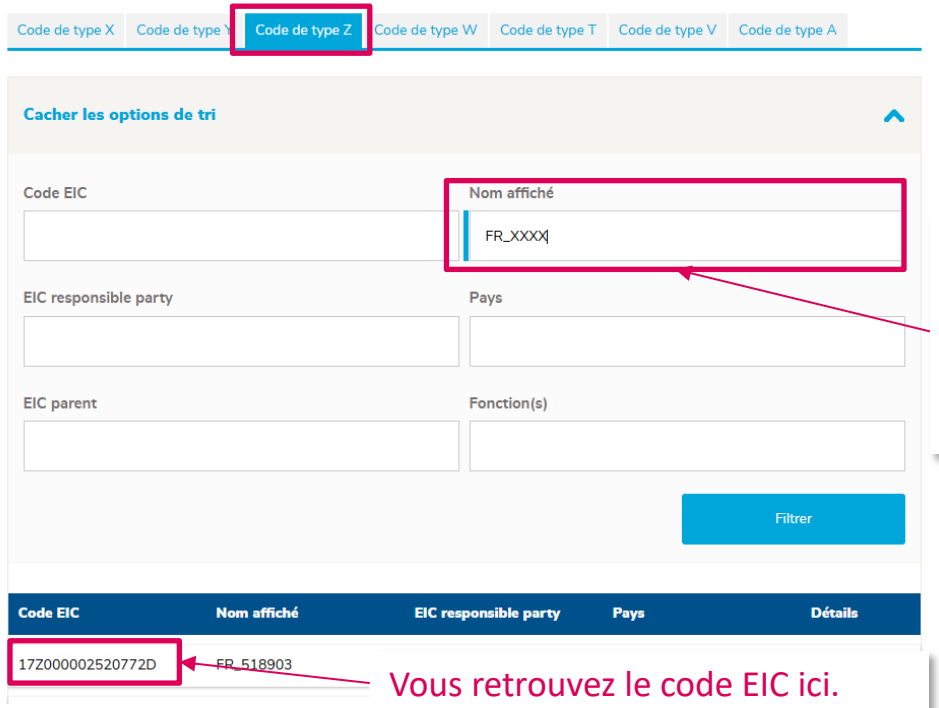

Rechercher le code EIC du site en renseignant dans la barre nom affiché « FR_XXXX » XXXX étant le **code décompte** du site.

Différences entre le traitement des sites RPT et des sites RPD

RTE valide les périmètres de **sites RPT** des acteurs de flexibilités tandis qu'**Enedis** valide les périmètres de **sites RPD** des acteurs de flexibilités.

Il en découle un cycle de vie et un processus de traitement différencié des sites RPT et RPD dans la plateforme.

Cette section vous présente :

1. Le cycle de vie d'un site RPT
2. Le cycle de vie d'un site RPD
3. La démonstration des fonctionnalités du Portail Flexibilités intervenant tout au long de ces cycles de vie.

Dans les présentations de RTE et d'Enedis, vous retrouverez les briques 

qui indiquent qu'une brique fonctionnelle du Portail intervient ici et qu'elle fera l'objet d'une démonstration.

2.1 Cycle de vie des sites RPT

Cycle d'approbation d'un site RPT

Je souhaite savoir si un des **sites raccordés au RPT de mon portefeuille peut participer** au marché expérimental de la flexibilité locale.

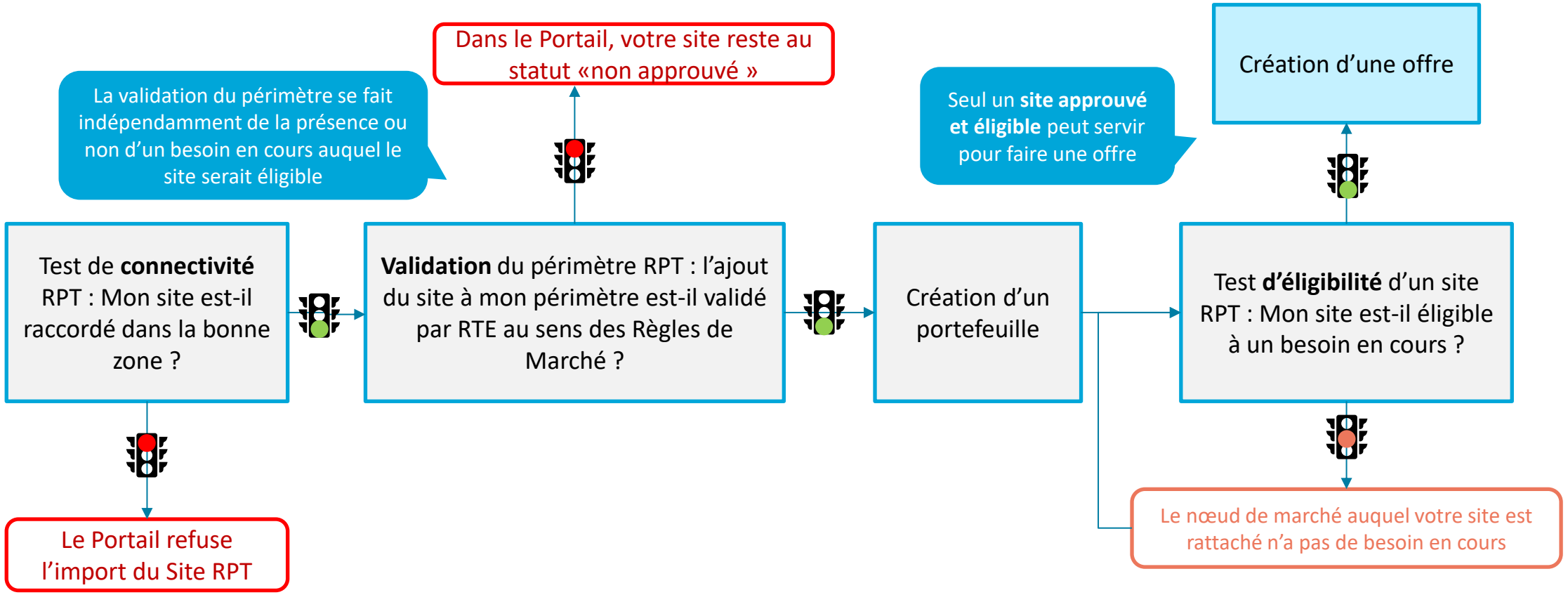

Test de connectivité RPT

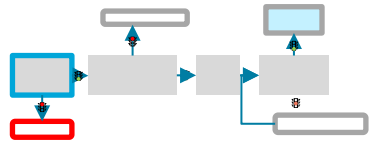

Comment ça fonctionne ?

- RTE identifié une liste de sites RPT raccordés à son réseau et inclus dans le périmètre de l'expérimentation. Une réponse positive au test de connectivité signifie que votre site est raccordé à un poste électrique susceptible de recueillir un besoin de RTE.
- **Test de connectivité depuis la carte publique des opportunités** – testez votre site unitairement, sans être connecté, et obtenez un résultat immédiat.
- **Test de connectivité via l'import des sites en masse sur le Portail** – lorsque vous importerez en masse vos sites sur le Portail, en étant connecté, les sites qui passeront le test de connectivité seront importés et visibles depuis la section « Gérer mon périmètre de flexibilité ». Un rapport pour rendre compte des échecs au test sera disponible.

Test connectivité unitaire carte

Import en masse de sites

Illustration test de connectivité :

- Sites RPT à tester
- Poste électrique RPT inclus dans le Portail Flexibilités par RTE
- Site RPT racc dans la zone → réussite
- Site RPT non racc dans la zone → échec

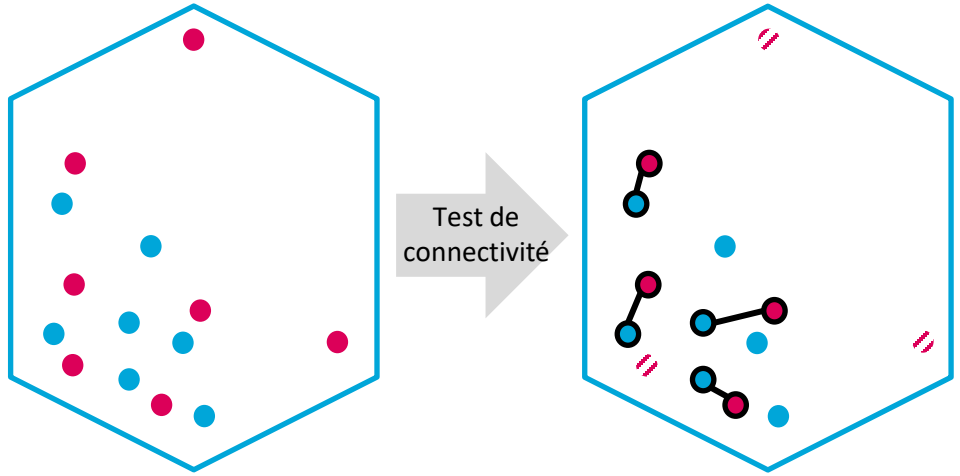

Mon site a été raccordé récemment et il échoue au test de connectivité ?
Il n'a peut être pas encore été identifié par RTE comme situé dans la zone de l'expérimentation. Si vous avez un doute (votre site est par exemple bien localisé dans les bons départements), contactez la BAL RTE-MARCHES-FLEXLOCALES de RTE, nous ferons une vérification.

Validation des périmètres par RTE

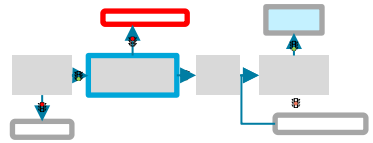

Comment ça fonctionne ?

- Chaque mois, 10 jours ouvrés avant la fin du mois, RTE fait une extraction de tous les sites importés sur le Portail par les acteurs de flexibilités pour valider les périmètres.
- RTE procède à l'approbation des sites qui remplissent les critères. Le statut est visible dans la section «Gérer les périmètres»

Approbation des Sites

Les critères d'approbation des sites par RTE :

- Le site est dans une EDA
- Tous les sites de cette EDA sont localisés derrière le même point de raccordement
- L'Acteur de Flexibilités est aussi l'Acteur d'Ajustement du Site.
- *[s'il s'agit d'une première approbation]* – envoi de l'accord site via la BAL RTE-MARCHES-FLEXLOCALES

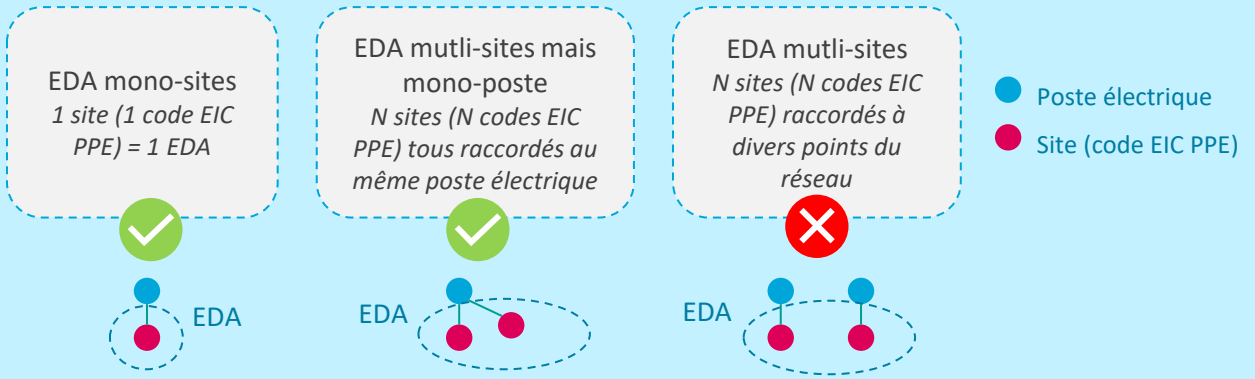

Rapprochez-vous de RTE pour rattacher votre site à une EDA ou bien revoir la composition de son EDA actuelle

Cas particulier : Si vous souhaitez démarrer la valorisation de votre site en même temps sur le MA et sur le Portail Flexibilités à partir du même mois M, prévenez RTE de votre démarche via la BAL RTE-MARCHES-FLEXLOCALES, si tout est en ordre nous nous assurerons de l'approbation de votre site dès le Mois M également sur le Portail Flexibilités, si par ailleurs son entrée dans l'EDA est confirmée.

Création d'un portefeuille

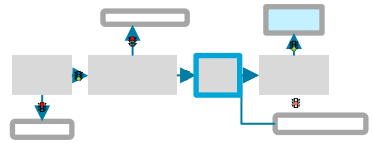

Qu'est-ce qu'un portefeuille ?

- Les portefeuilles sont les supports des offres dans le portail flexibilités. Un portefeuille est rattaché à un nœud de marché et ne peut pas comporter à la fois des sites RPT et RPD.

Création d'un portefeuille

Règles de bonne conduite pour la création d'un portefeuille RPT :

- Pour les sites RPT, pour savoir à quel nœud rattacher votre site, consulter le nœud de connectivité de votre site. Le nœud de marché aura le même nom avec simplement le terme « Marché » avant
  - *Exemple : Nœud de connectivité = « ABIDO », le nœud de marché correspondant est « Marché ABIDO ».*
- Créer **un portefeuille par EDA et par nœud de marché**, ceci résultera en une offre par EDA.
- Nommer votre portefeuille par le **nom de l'EDA** de votre site.

Test d'éligibilité RPT

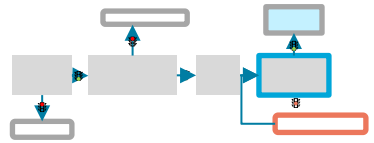

Comment ça fonctionne ?

- RTE dépose des besoins sur les nœuds du réseau, si votre site est rattaché à l'un de ces nœuds alors il est éligible pour répondre à ce besoin, **sous réserve qu'il fasse bien partie de votre périmètre validé par RTE**.
- Pour vérifier l'éligibilité de vos sites sur le Portail :
  - Consultez l'onglet la colonne Ressources adaptées de la section « Consultez les besoins »
  - Ou Faites un export de vos sites depuis l'onglet « Gérer mon périmètre de flexibilité ».

Mapping des sites éligibles à des besoins publiés

Export du périmètres l'éligibilité aux besoins

Que faire en cas de retour négatif au test d'éligibilité ?

- RTE n'a pas encore déposé de besoin sur le nœud de marché auquel est raccordé votre site, mais cela pourrait arriver.
- Paramétrez vos notifications dans le Portail Flexibilités pour être avertis de la publication d'un besoin auquel votre site est éligible.

Si votre site a été approuvé par RTE et qu'il est bien importé dans le Portail, vous recevrez une **notification*** en cas de publication d'un besoin auquel votre site est éligible.

* À condition d'activer les notifications depuis votre compte

Cycle d'approbation d'un site RPT

Je souhaite savoir si un des **sites raccordés au RPT de mon portefeuille peut participer** au marché expérimental de la flexibilité locale.

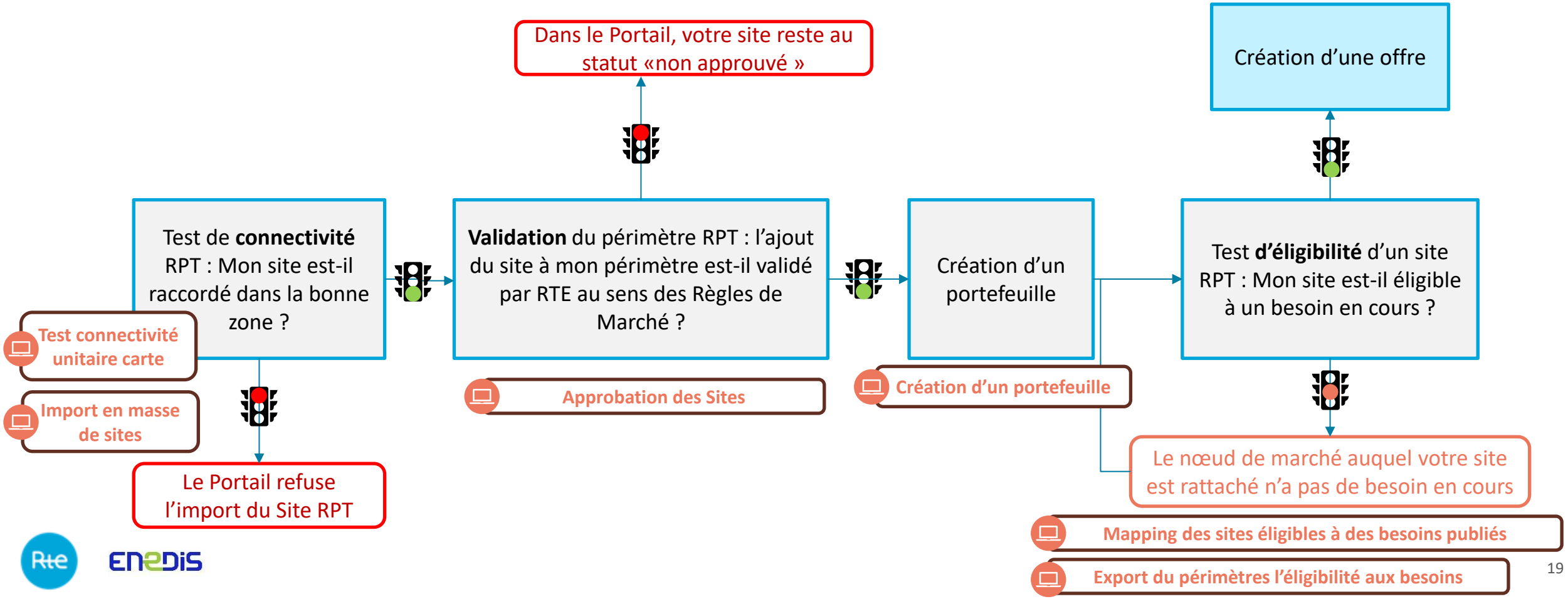

2.2 Cycle de vie des sites RPD

Cycle de vie d'un site RPD

Je souhaite savoir si un des **sites raccordés au RPD de mon portefeuille peut participer** au marché expérimental de la flexibilité locale.

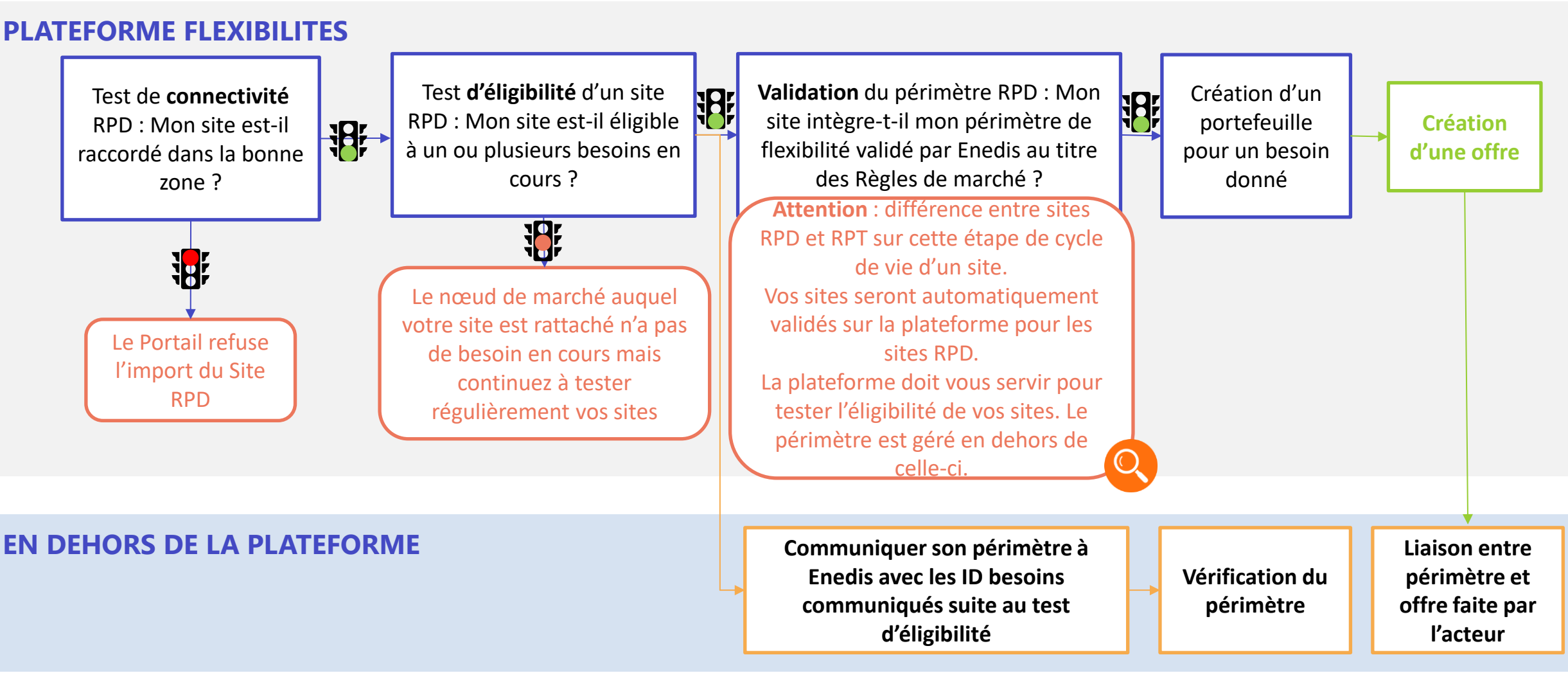

Test de connectivité RPD

Comment ça fonctionne ?

- Enedis identifie une liste de sites RPD raccordés à son réseau et inclus dans le périmètre de l'expérimentation. Une réponse positive au test de connectivité signifie que votre site est raccordé à un poste électrique qui recueille ou a recueilli un besoin de la part d'Enedis.
- **Test de connectivité depuis la carte publique des opportunités** – testez votre site unitairement, sans être connecté, et obtenez un résultat immédiat.
- **Test de connectivité via l'import des sites en masse sur le Portail** – lorsque vous importerez en masse vos sites sur le Portail, en étant connecté, les sites qui passeront le test de connectivité seront importés et visibles depuis la section « Gérer mon périmètre de flexibilité ». Un rapport pour rendre compte des échecs au test sera disponible.

Test connectivité unitaire carte

Import en masse de sites

Mon site a été raccordé récemment et il échoue au test de connectivité ?

Contrairement à RTE, pour Enedis, ce n'est pas parce qu'un site n'est pas éligible à l'instant T qu'il le sera toujours.
Il faut donc régulièrement faire des tests de PRM car des besoins RPD sont susceptibles d'arriver régulièrement sur la plateforme.

Test d'éligibilité RPD

Comment ça fonctionne ?

- Enedis dépose des besoins sur les nœuds du réseau, si votre site est rattaché à l'un de ces nœuds alors il est éligible pour répondre à ce besoin (si le besoin est actif).
- Pour vérifier l'éligibilité de vos sites sur le Portail :
  - Consultez l'onglet la colonne Ressources adaptées de la section « Consultez les besoins »
  - Ou Faites un export de vos sites depuis l'onglet « Gérer mon périmètre de flexibilité ».

Mapping des sites éligibles à des besoins publiés

Export du périmètres l'éligibilité aux besoins

Que faire en cas de retour négatif au test d'éligibilité ?

- Enedis n'a pas encore déposé de besoin sur le nœud de marché auquel est raccordé votre site (ou vous n'avez pas déposé l'ensemble de vos sites pour tester leur éligibilités), mais cela pourrait arriver.
- Paramétrez vos notifications dans le Portail Flexibilités pour être avertis de la publication d'un besoin auquel votre site est éligible.

Si votre site a été approuvé par Enedis et qu'il est bien importé dans le Portail, vous recevrez une **notification*** en cas de publication d'un besoin auquel votre site est éligible.

C'est pour cela que nous vous conseillons de quand même tester l'ensemble de vos sites sur le portail !

* À condition d'activer les notifications depuis votre compte

Approbation d'un site RPD

La validation des sites dans le portail est réalisée par Enedis sans aucun contrôle spécifique. Cette action vous permet de pouvoir ensuite déposer des offres via la plateforme. Approbation des Sites

Cette approbation est un geste obligatoire pour pouvoir déposer des offres, en revanche cela ne correspond pas à une validation de la conformité des sites.

Pour les sites RPD, les critères d'approbation seront appliqués en dehors de la plateforme.

Comment les sites vont-ils être contrôlés ?

Novembre 26 – Janvier 27

Dans un premier temps, le test de conformité se fera via **l'envoi de votre fichier de périmètre à la BAL** « accueiloffreurcapacite@enedis.fr » *(Comme pour les appels d'offres en dehors de la plateforme)*

A partir de janvier 2027

Dans un second temps, le test de conformité se fera via **l'outil SIKAPA**, lorsque l'outil sera opérationnel.
Le processus sera semblable à ce qui existe sur les mécanismes nationaux.

Création d’un portefeuille

Qu’est-ce qu’un portefeuille ?

- Les portefeuilles sont les supports des offres dans le portail flexibilités. Un portefeuille est rattaché à un nœud de marché / besoin et ne peut pas comporter à la fois des sites RPT et RPD.
- Vos portefeuilles doivent comporter au moins un site.

Création d’un portefeuille

Astuce pour la création de portefeuille pour les sites RPD :

- Comme le périmètre sera géré en dehors de la plateforme, vous pouvez n’importer qu’un seul site sur la plateforme et créer un portefeuille avec ce dernier, pour vous permettre de faire une offre sur un besoin donné. Nous contrôlerons le périmètre réel associé à votre offre via ce que vous aurez envoyé par mail ou déposé sur SIKAPA (à partir de T1 2027)

Cycle de vie d'un site RPD

Je souhaite savoir si un des **sites raccordés au RPD de mon portefeuille peut participer** au marché expérimental de la flexibilité locale.

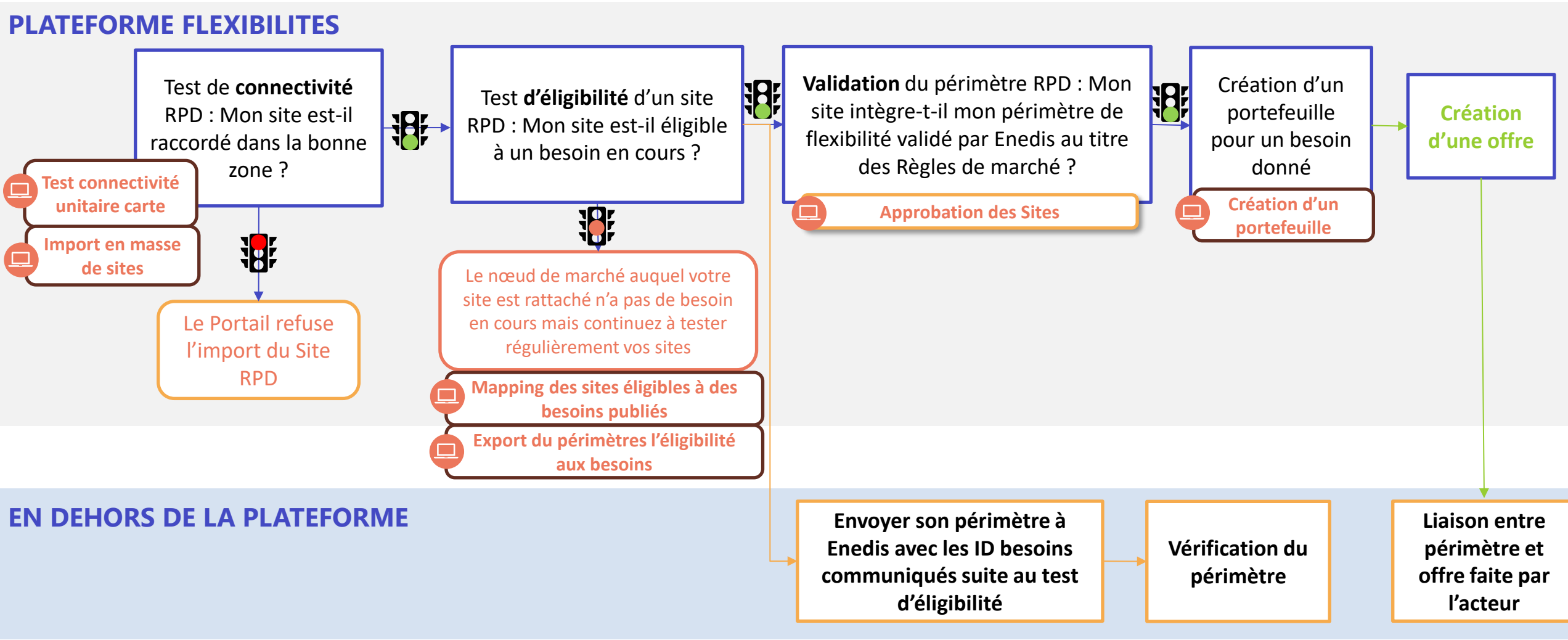

2.3 Démonstrations des fonctionnalités Sites du Portail Flexibilités

Démonstration des 6 fonctionnalités autour de la gestion des sites

- Test connectivité unitaire carte
- Approbation des Sites
- Mapping des sites éligibles à des besoins publiés
- Import en masse de sites
- Création d'un portefeuille
- Export du périmètres l'éligibilité aux besoins



DEMO

Disclaimer : Toutes les données de marché et de réseau sont fictives.

3 Questions et réponses